

MAIRIE DE SAUMANE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 17 septembre 2020 - A 18 Heures 30

Compte-rendu n° 006-2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence CHABAUD-GEVA.

PRESENTS : Laurence CHABAUD-GEVA, Gilbert TROUILLER, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Angélique RIVOIRE, Serge GRYNKORN, Jean Christophe BOYET, Laure LUXTON, Gaël EVRARD, Anne GRUAULT, Jean Pierre PEYREROL, Lola DIEZ-CALCATELLI, Marine BERGER

Absents excusés :

Procurations : Patrice FRELY donne procuration à Patrick SIMBOLOTTI
Sophie BOUCHOUX donne procuration à Lola DIEZ-CALCATELLI

Absents :

Membres en exercice	: 15
Quorum :	: 8
Présents	: 13
Exprimés	: 15

Secrétaire de Séance : Marine BERGER

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Appel à projet, stationnement vélo
- Soutien financier à la crise humanitaire subie par le Liban.

Le conseil municipal approuve.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2020 et DU 10 JUILLET 2020 (désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales)

Les procès-verbaux, préalablement et intégralement diffusés, sont adoptés à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 17 septembre 2020.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES

En application de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2014, le maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions prises sur le fondement de cet article.

Décision n°77-2020 du 2 juin 2020 : Demande de transfert de la subvention attribuée par le Département pour des travaux de voirie sur le chemin de Courpatas vers des travaux plus urgents, tels que les chemins des Gardioles et Terre des Pierres et la mise en sécurité d'un bâtiment en ruine du village.

Décision n°78-2020 du 8 septembre 2020 : Contentieux KESSEDJIAN – Désignation de Maître Rémi-Pierre DRAI, avocat à la Cour, domicilié 64, rue de Miromesnil 75008 PARIS pour la défense des intérêts de la commune de Saumane de Vauduse.

1 – Modification du Tableau Théorique des Effectifs

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35h) – en vue de l'avancement de grade de la cuisinière.

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet : 20 heures hebdomadaires – garderie, pointage cantine, accompagnement repas, entretien des locaux.
- De modifier le tableau des emplois annexé à la présente

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2020

2 – Dénomination d'un chemin situé au-dessus du chemin des Croux

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Un chemin contigu au chemin des Croux ne porte pas de nom, les administrés situés sur cette voie rencontrent des difficultés pour les livraisons, la distribution du courrier etc. Madame le Maire propose de nommer ce chemin.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la dénomination « chemin des buis »

AUTORISE Madame le Maire à procéder à la numérotation des habitations situées sur ce nouveau chemin

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

3 – Convention portant permanence supplémentaire avec le CAUE de Vaucluse

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Madame le Maire expose que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse) est une association à but non lucratif assurant des missions de service public, à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques, lesquelles peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

La commune, adhérente au CAUE, bénéficie de permanences de l'architecte conseiller à raison de 2 heures par mois.

Compte tenu des besoins, la commune sollicite une présence accrue de l'architecte conseiller de 2 heures supplémentaires par mois.

Afin de définir les modalités de mise en place d'une permanence supplémentaire, il convient de signer une convention avec le CAUE.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et le CAUE pour une permanence supplémentaire de 2 heures qui sera programmée en accord avec la commune (maître d'ouvrage).

APPROUVE le montant de la participation d'un montant de 1 500€ pour 12 mois, payable 50% en début d'année, 50% en fin d'année. Pour 2020 la participation sera de 500€ pour 4 mois, payable en fin d'année.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 – Projet d'aménagement du quartier Terre des Pierres : Convention de mission d'accompagnement du Maître d'ouvrage avec le CAUE de Vaucluse

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

La commune de Saumane de Vaucluse s'est engagée à développer le quartier Terre des Pierres sur plus de 3 ha, proche de l'école et de la cantine scolaire. Ce quartier a été classé dans la zone AU2 du PLU approuvé le 23 mars 2017.

Des démarches ont été entreprises par la commune, telles que l'élaboration d'une OAP dans le cadre du PLU, la réalisation d'une étude préalable par le cabinet Agir en Ville en 2018, la signature en 2019 d'une convention avec l'EPF PACA, l'organisation de réunions de concertation avec les propriétaires fonciers etc.

Pour mener à bien ce projet, la commune souhaite se faire épauler par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Il conviendrait de conclure une convention ayant pour objet une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage (la commune) dans la définition de ses actions en faveur de la qualité du cadre de vie et plus spécifiquement en ce qui concerne le prolongement de la réflexion sur le futur quartier « Terre des Pierres ».

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la convention annexée à la présente portant mission d'accompagnement du maître d'ouvrage dans la réflexion du futur quartier « Terres des Pierres » pour un budget prévisionnel de 4 000 €.

APPROUVE le montant de la participation restant à charge de la commune de 2 400 €

DATE D'EFFET DE LA CONVENTION : 01 JANVIER 2021

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 – Rapport annuel 2019 du Service Assainissement de la CCPSMV

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Madame le Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, qui lui a été adressé par la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement - exercice 2019.

Madame le Maire précise que tous ces dossiers sont toujours à la disposition des conseillers.

6 – Composition de la commission communale des impôts directs 2020-2026

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Directeur des services fiscaux en date du 02 juin 2020 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (pour les communes inférieures à 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

Présente la liste ci-après dans laquelle seront choisis les membres de la commission communale des impôts par le Directeur des Services Fiscaux

Titulaires

- Madame Michèle MAILLET – 892 Chemin Montplaisir – SAUMANE
- Madame Magali MILLE – 3451 Rte de la Roques – SAUMANE
- Monsieur Michel JACQUIN – 1467 Chemin de la Gaye - SAUMANE
- Monsieur Raphael VARLET – 2288, Route de l'Isle, le Jonquier - SAUMANE
- Monsieur Alain DESFONDS – 860, Chemin de la Cornette - SAUMANE

- Madame Mireille GARAIX – 388 Chemin de Rigaulte ISLE SUR LA SORGUE
- Madame Anne GRUAULT – 2288, Route de l'Isle, le Jonquier - SAUMANE
- Monsieur Jean-Pierre PEYREROL, 284, Rue des Fontaines - SAUMANE
- Madame Claudine LEBLOND, Chemin de la Plantade - SAUMANE
- Monsieur Claude JULLIAN- 489 Chemin des Chinaies – SAUMANE
- Monsieur Brice GIROUIN – 2748B, Route de la Roque sur Pernes - SAUMANE
- Monsieur André DESFONDS – 505 Chemin des Chinaies – SAUMANE

Suppléants

- Monsieur Joël DENDALE – 2834 Rte de l'Isle - Le Farigouyé – SAUMANE
- Monsieur Michel BONIFACE – 1774 Chemin du Pigeolet – SAUMANE
- Madame Angèle GOUBIES – 538, chemin de la Cornette - SAUMANE
- Monsieur Serge GRYNKORN – 317, Chemin de la Cornette - SAUMANE
- Monsieur Serge TESTUD– 837 Camin de la Gaffe - SAUMANE
- Monsieur Vincent DE DIANOUS – 1710 route de la Roque ISLE SUR SORGUE
- Monsieur Aimé GUIGUE – 895 Chemin du Pigeolet - SAUMANE
- Madame Nicole MINICHINI – 2340 Rte de Fontaine – SAUMANE
- Monsieur André RANC –891 Route de Lagnes – SAUMANE
- Madame Nicole LANGON – 246 Camin de la Gaffe - SAUMANE
- Monsieur Jean-Paul DESFONDS – 964 Chemin du Pigeolet - SAUMANE
- Monsieur Daniel VINCENT – 1467 Chemin de la Gaïe – SAUMANE

7 – Convention à intervenir entre la Commune et la Société CAT ET CHRIS pour la capture des animaux errants et/ou dangereux

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Madame le Maire expose que des chats et chiens errent ou sont en état de divagation sur la commune. Elle rappelle que l'arrêté du Maire n° 16/99 du 27 décembre 1999 relatif à la circulation et à la divagation des chiens, est toujours en vigueur.

Madame le Maire propose de confier à une entreprise extérieure la capture des animaux errants, parfois dangereux, sur le territoire communal, afin qu'ils soient conduits à la SPA de l'Isle sur la Sorgue.

Afin de déterminer les modalités de capture des chats et/ou chiens errants et/ou dangereux ainsi que le ramassage des animaux morts sur la voie publique, en vue de leur transfert vers la SPA, dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur, il conviendrait de signer une convention avec la société CAT ET CHRIS. Cette dernière étant déjà intervenue sur la commune à la demande de la gendarmerie.

En application de l'article L 2212-2 du CGCT et de l'article L 211-22 du code rural, le Maire est responsable de la prévention des troubles causés par des animaux errants dans sa commune,

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec la société CAT ET CHRIS, sis 684, route de St Rémy à PLAN D'ORGON (13750) pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2020, annexée à la présente délibération.

ACCEPTTE le montant de la prestation qui s'établit comme suit :

- Forfait de 81 euros hors taxes, soit 97,20 euros TTC par animal capturé et pris en charge, incluant le transport vers la SPA de l'Isle sur la Sorgue. Une majoration de 30% sera appliquée pour les interventions de nuit (entre 22h et 6h) dimanche et jours fériés.

CAT ET CHRIS s'engage à intervenir dans l'heure suivant la réception de l'appel de la collectivité, 24/24h, 7/7 jours, 365 jours par an.

- Dans le cas où aucune structure ne pourrait accueillir l'animal, la société CAT ET CHRIS prendrait en charge la garde de l'animal capturé ; la facture serait adressée au propriétaire dès identification.
- Dans le cas où l'agent sur place n'aurait plus la possibilité de présenter l'animal dans l'heure, l'heure supplémentaire serait facturée à hauteur de 45 € HT ; si une traque devait être réalisée, le tarif serait de 15 € par heure.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 – Détermination des tarifs applicables aux propriétaires d'animaux errants pour frais de capture et de fourrière.

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

La commune, ne disposant pas de fourrière communale, a confié à la SPA de l'Isle sur la Sorgue le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune (accueil sans ramassage).

La restitution de l'animal à son propriétaire est subordonnée au règlement par ce dernier des frais de fourrière de la SPA.

La capture des animaux errants ou en état de divagation conduit la Commune à supporter des frais qu'elle se doit de répercuter sur les propriétaires ou détenteurs des animaux concernés.

Ces frais sont liés à l'intervention des services municipaux, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours, ou dans le cas d'intervention de la Société CAT ET CHRIS, tant pour la capture que pour les transports et la garde en fourrière animale, en dehors des horaires d'ouverture de la SPA.

Madame le Maire propose de fixer les tarifs pour la gestion des animaux errants ou en état de divagation.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire**

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour la prise en charge des animaux errants ou en état de divagation, quelle que soit l'espèce ou la race de l'animal :

- Forfait fixe de prise en charge par animal et par capture (récupération de l'animal par les agents des services techniques, les élus, la gendarmerie,) comprenant le transport de l'animal à la SPA : 50 €.
- 1^{ère} récidive : + 50€ du forfait fixe (soit 100€)
- 2^{ème} récidive : +100€ du forfait fixe (soit 150€)

- Remboursement de la totalité des frais engagés par le prestataire extérieur (capture de jour, capture de nuit, pension, nourriture, identification de l'animal...) selon convention signée avec la Société CAT ET CHRIS,

- Remboursement de la totalité des frais vétérinaires engagés par la commune.

- Remboursement de tout matériel détruit par l'animal sur le territoire communal

Les frais devront être réglés par le propriétaire à réception de la facture émise par la commune.

AUTORISE Madame le Maire à émettre les titres correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9 – Appel à projet : Atlas de la biodiversité.

Le Rapporteur : Madame RIVOIRE Angélique

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) lance un appel à projets pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Ces atlas ont pour objectifs de :

- **sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- **mieux connaître la biodiversité** sur le territoire de la commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- **faciliter la prise en compte** de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

L'ABC est un outil stratégique de l'action locale qui offre un inventaire naturaliste mais aussi une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire, afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel.

La réalisation de l'ABC à Saumane permettrait d'identifier à travers la réalisation d'un inventaire 3 thématiques : la trame « forestière et rupestre » la trame « bleue » et la

trame des « milieux ouvert et agricoles ». Ces enjeux pourraient être Intégrés dans la prochaine révision du PLU approuvé en mars 2017 qui intervendrait dans le courant de l'année 2021.

Les communes sont aidées financièrement à hauteur de 80% maximum, pour la réalisation de ces atlas, la part restante étant à la charge de la collectivité.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour un montant de 44 789€ TTC

AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour déposer la candidature de Saumane de Vaucluse à l'appel à projet auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'OFB selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES TTC	44 789 €
RECETTES OFB	29 494 €
Autofinancement Communal TTC	15 295 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 - Appel à projets pour la sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux Etablissements Recevant du Public des communes

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU la loi d'orientation des mobilités publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019.

Vu la délibération du 5 juillet 2019 du Conseil départemental portant sur le Schéma départemental Vélo en Vaucluse (SDVV) et notamment l'axe 1 sur la sécurisation et le développement de la pratique du vélo pour tous, touristes et vauclusiens.

Vu l'Appel à projets 2020 du Conseil Départemental intitulé « Schéma départemental Vélo – Sécurisation du stationnement vélo pour l'accès aux établissements recevant du public, des communes et PECI – Fourniture d'arceaux »

Le Département de Vaucluse souhaite accompagner les communes, intercommunalités et autres aménageurs du territoire qui se mobilisent pour densifier le réseau d'itinéraires cyclables sur son territoire. Les lieux d'accueil du public des collectivités sont utilisés par toute la population et positionnés dans des lieux de passage très fréquentés. Trop souvent dépourvus de dispositif permettant un stationnement sécurisé des vélos, le Département

souhaite contribuer à l'amélioration de l'accessibilité de ces lieux stratégiques à vélo, en assurant la fourniture et la mise en place d'arceaux de stationnement à leurs abords.

L'aide départementale implique que la collectivité bénéficiaire élabore un projet d'implantation du dispositif de stationnement qui soit optimisé pour être facile d'accès, utile et efficace.

La commune de Saumane de Vaucluse sollicite le Conseil Départemental pour équiper, en stationnement vélos, le parking de l'école Jean Henri Fabre située sur la route départementale 57. Les places de stationnements pour véhicules étant peu nombreuses, il est proposé de créer un emplacement supplémentaire accueillant un dispositif de 4 arceaux. Le Département est donc sollicité également pour la réalisation d'une dalle en béton venant supporter le dispositif à vélos. Le projet détaillé est décrit dans le rapport technique annexé au présent document.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet détaillé dans le rapport technique,

SOLLICITE l'aide correspondant aux critères de sélection des projets,

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 – Soutien financier à la crise humanitaire subie par le Liban à l'ONG ACTED

Le rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Madame le Maire donne lecture du courrier électronique de l'Association des Maires de Vaucluse qui propose d'attribuer une subvention à une association humanitaire « ACTED » présente au Liban depuis 2006 et qui a réalisé une évaluation des besoins les plus urgents et s'organise pour apporter aux populations les plus vulnérables des abris, assurer leur accès aux biens de premières nécessité, aux services de base et à la protection psychologique.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à la majorité**

**Pour : 10
Contre : 5**

DECIDE d'attribuer une subvention de 1000€ au profit de l'association ACTED pour son action humanitaire au Liban.

AUTORISE Mme le Maire à procéder au mandatement.

QUESTIONS DIVERSES

1- Trail – parcours permanent

Le Département propose de baliser un parcours permanent de Trail sur les sentiers de randonnées existants.

Une réunion de concertation avec les chasseurs est programmée en ce sens :
mardi 29 septembre 2020 – 18h30

2- Colis de Noël et repas 3^{ème} âge 2020

Réunion de la commission Action Sociale afin de déterminer la composition du colis de Noël 2020.

Pour des raisons de sécurité sanitaire liée au COVID-19, l'organisation du repas en faveur du 3^{ème} âge est exceptionnellement annulée cette année.

3- Mistral Habitat : Désignation des représentants qui participeront aux

travaux de la Commission d'attribution des logements

M. EVRARD Gaël et M. GRYNKORN Serge sont désignés pour participer aux travaux de la Commission d'attribution des logements.

4- Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021

3 agents recenseurs seront recrutés à cet effet.

Une information sera adressée aux habitants sur les modalités du recensement

5- Amélioration de la couverture mobile de Saumane

Les services de l'Etat mettent en œuvre un dispositif d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur la commune de Saumane, dans le cadre de l'Accord mobile (ou New Deal » mobile) pour l'année 2020. Une réunion est programmée en ce sens avec l'opérateur leader désigné, concomitamment entre les Services de l'Etat et le Département, Bouygues Télécom.

6- Maintien de la journée mondiale du nettoyage « World Clean Up Day » à Saumane le samedi 19 septembre 2020 dans le village et les bords de Sorgue.

7- Renouveau des vœux de mariage

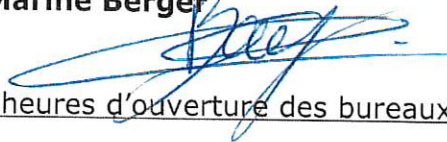
Face à une recrudescence importante de demandes, le Conseil municipal décide d'accepter de procéder à une cérémonie de renouvellement des vœux de mariage uniquement à partir des Noces d'Or (50 ans de mariage).

8- Dangerosité croisement des 4 chemins à Saumane

La commune va solliciter la mise en sécurité de l'intersection située au niveau de la RD 25 et de la RD 57, par la création d'un rond-point.

Madame le Maire lève la séance à 21 heures 00

**La Secrétaire de Séance
Marine Berger**



NB – Toutes les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture des bureaux de la Mairie